

**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**  
*Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles  
et de la Modernisation*

**ELECTIONS DU 16 NOVEMBRE 2021**

## **Conseil Académique**

### **PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

**Collège A (Professeur.e.s des universités et personnels assimilés)**

**Secteur disciplinaire : Disciplines de Santé**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,  
VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,  
VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,  
VU les procès-verbaux de scrutin,

PROCLAME ELU à la date du

En qualité de membre du Conseil Académique

Siège à pourvoir : 1

M. Christian ROUX

Nice, le 17.11.2021



En application des dispositions de l'article D 719-38 et suivants, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des opérations électorales.